

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/02/25-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 février 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu le guide du programme européen Erasmus Mundus 2009-2013,

DÉCIDE :

OBJET : Allocation de mobilité Erasmus Mundus

Le conseil d'administration approuve les modalités de versement des « allocations » de mobilités des programmes européens gérés par Téthys

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 25 février 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

